



Une culture commune pour les acteurs du département de la Manche

Le Projet Educatif Social Local (P.E.S.L.)



REFERENTIEL CONCEPTUEL



SOMMAIRE

LE PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL

PREAMBULE	3
PROJET DE TERRITOIRE	4
DEFINITION DU PESL	5
CONDITIONS DE REUSSITE	8
PRINCIPES	9
ASPECTS METHODOLOGIQUES	11
CONCLUSION	16
CONTRIBUTIONS	18



PRÉAMBULE

Les enjeux du Référentiel PESL

La Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, la Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes, le Département de la Manche, l'Académie de Caen et la Préfecture de la Manche sont des acteurs majeurs des politiques éducatives et sociales dans le département de la Manche.

Le partenariat entre ces institutions, initié dès 1998 à partir de la dynamique des contrats éducatifs locaux et des contrats temps libre, s'est construit dans la durée, non seulement en termes d'allocations de moyens financiers, mais aussi en termes de méthode globale d'accompagnement des territoires.

Cette volonté partagée a permis de voir émerger des projets éducatifs locaux (**PEL**) sur la quasi-totalité du département, mis en œuvre à partir d'un diagnostic, d'une fonction de coordination et pilotés par une instance regroupant les acteurs ressources de chaque territoire.

Si ce partenariat a indéniablement permis de développer structurellement et fonctionnellement des politiques éducatives sur la quasi-totalité des territoires de la Manche, les disparités constatées entre les projets mis en œuvre, l'évolution du contexte social et les réformes institutionnelles, invitent à une réflexion sur les changements à opérer pour inscrire le PEL dans une réelle démarche de développement territorial.

Le Projet Educatif Social Local (PESL) répond à cette ambition : à travers la combinaison de volontés institutionnelles, politiques et la mise en œuvre technique capable d'associer les acteurs et les usagers concernés, il propose un cadre méthodologique basé sur le principe du partenariat. A cela s'ajoute l'accompagnement proposé par la coordination départementale des P.E.L. permettant ainsi à chaque territoire d'opérer un travail de réflexion et de transformation adapté à ses besoins, ses réalités.

Le PESL est aussi au cœur des évolutions et des mutations en cours. Les évolutions à venir dans le cadre des réformes territoriales des collectivités mais aussi des départements vont provoquer un travail nécessaire, pour les collectivités, sur la réflexion et la mise en œuvre de véritables projets de territoires. Par là, il anticipe les besoins à venir tout en permettant un soutien et un accompagnement méthodologique, pédagogique, technique.

Il paraît donc essentiel de formaliser par un document, une réflexion partagée par les différents acteurs impliqués dans les projets, afin de doter le territoire départemental d'une référence commune en termes de conception, de principes et de méthode.

Le référentiel PESL a pour vocation de construire une culture commune entre les acteurs du département à destination des territoires dans la conduite, l'élaboration du projet et son évaluation.

Le Projet Educatif Social Local



LE PROJET DE TERRITOIRE

Le PESL s'inscrit dans la notion générique de projet de territoire et reprend les fondamentaux du développement territorial.

Une définition conceptuelle et globale

Le projet de territoire est un processus dynamique et organisé de changements durables, à l'échelle d'un territoire.

Il vise à l'élaboration et à la réalisation d'un projet finalisé s'appuyant sur la mise en œuvre d'une méthode et d'une stratégie.

Cette stratégie se donne pour objectif de renforcer les différentes formes de cohésion sociale afin que chaque acteur puisse à la fois, être mobilisé, y contribuer et en bénéficier de façon équitable et solidaire. Il permet la construction de réponses pertinentes, cohérentes et partagées.

Il doit permettre de croiser une logique territoriale avec une recherche de décloisonnement des dispositifs et des interventions institutionnelles. A ce titre, il répond à quatre principes essentiels relevant d'une doctrine du développement social territorial :

- La mobilisation des ressources locales : humaines, structurelles, économiques...
- La participation effective des acteurs dont les habitants vers une vision prospective partagée et considérant la participation en qualité de vecteur du lien social et du mieux vivre ensemble.
- L'approche globale passe par la transversalité, la pluridisciplinarité des champs, des acteurs et des organisations, tendant vers un partenariat de projet, initiant et fédérant un partenariat de moyens.
- L'articulation de la démarche dans une gouvernance globale.

Le Projet Educatif Social Local



DEFINITION DU PESL

LE PESL : une étape d'évolution nécessaire pour les PEL

Le PESL s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée à partir du PEL.

Le département de la Manche a vu apparaître un grand nombre de PEL depuis une douzaine d'année. Cela a permis de doter un grand nombre de territoires d'une offre éducative et d'accueil. De plus, la dynamique PEL a favorisé l'émergence, sur les territoires, d'instances de travail, de réflexion et de concertation. Ces espaces et cette culture émergente du travail ensemble a ainsi joué son rôle dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur le département.

Cependant, les PEL ont aussi montré leurs limites : l'absence de cadre commun structurant tend aujourd'hui à situer les PEL dans une logique d'offre de services sans questionnement sur leurs impacts. De plus, la question du portage politique et technique semble être trop souvent secondaire et il apparaît nécessaire aujourd'hui de traduire l'offre éducative comme une réponse à un besoin objectif, d'œuvrer dans le sens d'une gestion optimisée et enfin, de repenser la notion de territoire pertinent pour des projets ambitieux et pertinents, adaptés aux réalités des acteurs, des habitants, des territoires nouveaux qui apparaissent.

C'est en ce sens que les institutions manchoises impliquées depuis les débuts des PEL dans le département, ont fait le choix de renouveler leur convention départementale à travers la convention PESL, véritable cadre politique qui vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques et constitue un levier du développement de l'offre éducative et sociale sur les territoires.

Cette convention a pour objet la convergence et la cohérence des actions conduites par l'ensemble des institutions intervenant dans les domaines de l'éducation et du social. Elle traduit une volonté d'améliorer la lisibilité, la complémentarité et l'efficacité des actions conduites sur les territoires.

L'éducatif et le social

Il est fait le choix d'orienter le PESL à partir des champs essentiels au développement du territoire et des personnes. Il s'agit de deux champs indissociables, interpénétrants et interactifs. L'éducation et le social sont consubstantiels du quotidien des familles, des habitants, des acteurs d'un territoire.

L'action éducative et l'action sociale s'inscrivent également dans les priorités et les champs de compétences des institutions partenaires de cette démarche.

A ce titre ces deux champs revêtent une légitimité tant politique qu'administrative.

Le Projet Educatif Social Local



Concernant l'Education, si de nombreux territoires proposent différentes offres, l'objectif du PESL est bien d'enrichir cette offre en cohérence avec des besoins exprimés et/ou repérés d'une part mais, d'autre part, il s'agira aussi et surtout d'interroger la question de la cohérence et de la continuité éducative proposée. Ainsi, il conviendra de poser la question de l'articulation entre les champs scolaires, péri scolaires et extrascolaires et la sphère familiale (à titre d'exemple, comment un PEDT-projet éducatif de territoire- s'inscrit bien de manière cohérente dans le PESL et quels liens existent avec l'extrascolaire et la sphère familiale).

De même, il s'agira d'interroger les champs de l'éducation dite « formelle » et celle dite « non-formelle », leurs sens, apports, etc. Enfin, l'éducation nécessite que les acteurs du PESL s'interrogent sur la question de la connaissance des publics (évolutions, besoins, etc.) ainsi que sur les orientations pédagogiques souhaitées. Il ne s'agit donc pas de proposer « simplement » une offre de services mais d'interroger sa pertinence en termes d'apports et de réponses à des besoins.

Concernant le « S » du PESL, la question sera travaillée dans le cadre d'un groupe de travail qui se mettra en place lors du dernier trimestre 2015. En effet, le mot « social » peut rapidement devenir un mot-valise dans lequel différents champs, thématiques et publics peuvent s'inscrire. L'objectif du futur groupe de travail sera donc de déterminer de manière plus précise ce que ce terme social peut considérer dans le cadre d'un projet de territoire, c'est-à-dire du PESL.

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà décliner les orientations principales considérées par ce « S ».

- La question du lien social
- La question de l'accessibilité pour tous aux offres éducatives, culturelles, etc.
- La prise en compte des différents publics
- L'accompagnement global de l'individu (liens entre les structures petite enfance, enfance, jeunesse et l'accès à l'emploi, les liens entre les différents temps de l'enfant : quelles continuités éducatives ? quelles cohérences ? liens entre les différents temps scolaires, péri et extrascolaire et familiaux ? etc.)
- L'accompagnement et le soutien à la parentalité
- L'accompagnement vers l'accès à l'emploi
- La question de l'intergénérationnel
- La prise en compte des publics fragilisés et leur inscription dans la société

Le Projet Educatif Social Local



Proposition de définition du PESL

A partir de ces différentes réflexions, issues d'apports conceptuels et empiriques, nous retenons la définition du PESL suivante :

« Le PESL, est un processus continu qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale. Il répond aux principes d'une démarche de développement social territorial en impulsant le croisement de la commande publique et de la demande sociale. Il s'appuie sur une dynamique de proximité en provoquant la mobilisation du plus grand nombre. »

**Le PESL est une réponse sur mesure, aux ambitions
et aux réalités propres à chaque territoire.**



CONDITIONS DE RÉUSSITE

LE TERRITOIRE

La notion de territoire de projet répond à certains critères. Il est à la fois **partagé**, **vécu** (parlant pour les habitants), **capable administrativement de contractualiser** (doit pour s'engager juridiquement ; disposer des compétences). Ce territoire a les moyens d'une ambition et d'une prospective. Il est doté d'un pilotage politique et technique.

Le territoire peut être à géométrie variable, à la croisée des territoires administratifs et des bassins de vie. Ainsi, au cœur du territoire administratif qui formalise le projet politique global, détermine les axes prioritaires et met en œuvre les réponses aux besoins, il existe peut-être des espaces internes à problématiques ou thématiques spécifiques, aux besoins particuliers. Il peut donc être pertinent de nommer des référents de proximité et/ou thématiques afin que le PESL réponde aux besoins spécifiques du territoire. La nécessité d'une « bonne » coordination s'affirme ici.

LA VOLONTE, L'AMBITION POLITIQUE

L'élu aura en amont, l'ambition première d'engager son territoire dans une démarche de changement en termes d'amélioration et de développement. Le projet de territoire est la déclinaison d'un tel projet politique.

Seule la force d'un réel portage politique peut garantir une réelle opérationnalité d'un projet, quel qu'il soit.

Le Projet Educatif Social Local



PRINCIPES

Le partenariat

Le PESL induit forcément le partenariat entre tous les acteurs. C'est la recherche d'une synergie et d'une politique partagée. La coopération est inscrite dans les pratiques professionnelles. Le partenariat de projet et de moyen est formalisé par un engagement réciproque, une convention bi ou multilatérale.

La globalité

C'est de la transversalité, de la continuité entre différents temps, différents champs (scolaire, périscolaire, extrascolaire, de tous âges, petite enfance, enfance jeunesse, parentalité), en interaction a minima. L'organisation doit également rechercher cette globalité pour être au service du PESL. Il convient de trouver l'espace d'enjeux partagés et de reconnaître à chaque acteur sa propre légitimité et sa propre responsabilité, tout en affirmant les valeurs communes sur lesquelles reposent leurs actions respectives et en recherchant la complémentarité de ces acteurs.

La globalité interroge donc directement la notion des compétences dont dispose la collectivité : une majorité de compétences dévolues à la collectivité permettra que les choix soient faits en fonction des besoins et non uniquement des capacités de faire. Il apparaît donc nécessaire qu'une collectivité qui fait le choix de s'orienter vers un PESL doit nécessairement disposer des compétences administratives adéquates.

La participation

Celle des acteurs et des habitants. Il s'agit de reconnaître les compétences potentielles de chacun. Rechercher la multiplicité des regards autour de la question des champs du social et de l'éducation. Ce qui suppose une position pro-active en faveur de la participation. Le PESL suppose avoir une vraie réflexion, une vraie méthode donnant l'envie à chacun d'y participer.

L'identité territoriale

Le PESL doit prendre en compte, notamment dans sa phase diagnostic, les éléments constitutifs du territoire (économie, histoire, géographie, culture, patrimoine...). Le PESL doit contribuer à l'affirmation d'une identité territoriale ou à la construction d'une nouvelle identité. La démarche du PESL participe au renforcement de l'attractivité du territoire.

Le Projet Educatif Social Local



Le pilotage

Il convient de s'interroger sur le pilotage du projet qui sera politique, stratégique et technique.

Gouvernance :

- Définit les orientations stratégiques (cap)
- Explicite les circuits de décision
- Explicite les circuits de délégation (marge de manœuvre de chacun)
- Définit les moyens (ligne budgétaire...)

Qui va piloter/conduire/animer le projet ? Quels acteurs seront concernés par la gouvernance ?

Instances :

Définit les formats, les organisations qui permettront d'élaborer et de mettre en œuvre le PESL.

Conduite du projet :

Par une coordination supposant la réunion des savoirs, savoir-être, des savoir-faire, de l'expérience, un positionnement, un statut, une légitimité..., pour mener la conduite du projet.

La gouvernance et le pilotage du projet implique une réflexion et une mise en œuvre favorisant :

- La participation des acteurs
- Des fonctionnements clairs et reconnus de par des critères précis d'organisation, de composition et de fonctionnement
- La garantie du principe de transversalité et de globalité
- Une organisation territoriale adaptée répondant aux besoins du projet et de ses acteurs (interroger la multiplication des instances, leur rôle et fonctionnement et ainsi organiser un fonctionnement global viable)
- La compétence décisionnelle des instances en fonction de leurs objectifs afin de permettre une réactivité

Le Projet Educatif Social Local



LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

LA PROSPECTIVE

L'ensemble du processus méthodologique mis en œuvre dans le cadre du PESL a vocation à proposer :

- Des réponses immédiates à des besoins existants ;
- Des réponses anticipées à des besoins émergents ;
- Des orientations de travail en vue de réfléchir et construire ensemble un modèle de développement éducatif et social à la fois pérenne et capable de prendre en compte des évolutions à venir ;
- D'un point de vue plus « intuitif », la déclinaison d'un scénario pour construire l'avenir.

Cette prospective s'appuie donc sur :

- Des faits observés
- Des évolutions observables ou supposées en lien avec des mutations à l'œuvre (observation/analyse des pratiques émergentes, des transformations sociale et sociodémographiques, des tendances en termes de modes de vie, habitudes, problématiques, etc.)
- Une exploration de domaines nouveaux, une imagination des pratiques et besoins futurs

La prospective est une démarche continue qui se fonde sur les démarches successives d'ajustement et de correction. Elle amène nécessairement la question de la stratégie dans le cadre du projet.



METHODOLOGIE DU PROJET

Le projet politique

Lien direct avec la notion de prospective et de projet territorial, le travail sur l'élaboration d'un véritable projet politique formalisé et validé sera le support de référence : il légitime à la fois la dynamique de projet qui se met en place et les acteurs qui en seront les porteurs. Le projet politique et son portage conditionne l'opérationnalité, la légitimité des porteurs et la réussite du projet.

Il décline les motivations et les valeurs qui fondent l'origine du projet ainsi que son sens. Il formalise des intentions politiques validées par les instances décisionnelles du territoire en termes d'orientations dans les champs de l'éducatif et du social.

La phase réflexive

En fonction des éléments propres au territoire et à sa dynamique ainsi que des éléments du projet politique, une étape de réflexion, au niveau technique et en lien avec le politique, est nécessaire avant d'enclencher l'écriture du projet.

Cette étape sert à recenser les besoins en termes de ressources théoriques et techniques nécessaires ou utiles ainsi que les acteurs qui pourront être ressource pour accompagner le territoire dans sa démarche.

Le diagnostic territorial

Le travail de diagnostic est nécessaire pour la mise en œuvre d'un PESL.

Le diagnostic territorial au-delà des objectifs initiaux de recueil d'informations, de besoins, etc. peut être aussi un facteur de développement d'une dynamique territoriale en terme de participation des acteurs et facilite l'instauration de bases de travail propices aux partenariats : elle permet de créer une certaine « culture territoriale » de travail ensemble. Cette dynamique se met progressivement en place à travers différents facteurs implicites ou explicites mis en œuvre dans le cadre du diagnostic territorial s'il est participatif.

Le Projet Educatif Social Local



La formulation des objectifs

Cette étape conditionne l'opérationnalité, l'évaluation et donc la pertinence globale du projet.

La démarche de formulation des objectifs permet :

- De préciser les motivations, raisons, valeurs défendues ainsi que les besoins auxquels le territoire veut répondre.
- De fixer un cadre opérationnel et temporel au projet
- De clarifier les résultats à atteindre (améliorations, nouveautés, changements visés, etc.)

La méthodologie de projet, en règle générale, décline deux types d'objectifs :

- Les objectifs généraux
- Les objectifs opérationnels

Deux principales vigilances sont à poser dans ce travail de formulation des objectifs :

Le choix des termes : les différents projets, dans les champs de l'éducation et du social, s'appuient souvent sur des mots ou concepts génériques relevant d'un champ lexical professionnel commun.

Cependant, ces mots sont souvent des mots valises que chacun peut interpréter « à sa manière » en fonction de ses propres représentations, sa culture professionnelle, ses valeurs et choix pédagogiques, politiques. Ainsi, le choix des termes utilisés nécessite un temps commun d'appropriation et de définition. Ce travail permet l'appropriation par tous des termes du projet et donc de son sens et occulte les possibles interprétations, remises en questions récurrentes.

Les bases de l'évaluation : la démarche d'évaluation est souvent qualifiée de complexe et dense par les différents acteurs. Or, la principale difficulté ne vient pas forcément de l'évaluation en elle-même (choix des indicateurs entre autre) mais davantage à ce à quoi elle réfère, c'est-à-dire les objectifs. Le travail de formulation des objectifs doit donc s'inscrire d'emblée dans la démarche d'évaluation : la formulation d'objectifs clairs, précis et des résultats attendus facilitera le travail évaluatif.



L'opérationnalisation

L'opérationnalisation considère :

- L'organisation du déroulement des actions
- La planification dans le temps, la définition des échéances en fonction des objectifs visés (court, moyen ou long termes)
- La définition des moyens nécessaires

Pour l'ensemble des axes et actions du projet, l'opérationnalisation doit répondre à quatre questions : Qui ? Quand ? Où ? Comment ?

Plus la réponse à ces questions est claire et détaillée, plus le cadre proposé permet d'anticiper des étapes pouvant poser des problématiques logistiques, de moyens ou de compétences.

Elle définit et organise l'offre de services (des réalisations)

C'est la dimension opérationnelle du PESL qui doit aboutir à une offre globale de services comme autant de réponses à des besoins déterminés à partir du diagnostic partagé du territoire. Dans un souci de globalité et de continuité éducative, le PESL doit a minima, développer une offre de services répondant aux besoins portant sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité

Quelques éléments à considérer dans l'offre de services :

- un équilibre entre accueil individuel et collectif
- une diversité des loisirs éducatifs proposés (culture, sport, technique...)
- une accessibilité (proximité, tarifs, transport, handicap, communication)
- des réponses aux besoins liés à l'évolution de la sphère familiale et de la société en général - le soutien à la parentalité

Mais aussi toutes les questions relatives à :

- l'animation de la vie sociale
- l'articulation des temps « d'éducation formelle et d'éducation informelle »
- l'accompagnement des publics en difficulté
- le développement de la vie associative
- l'inclusion des personnes en situation de handicap
- les loisirs éducatifs
- l'information / l'orientation
- le soutien à l'engagement associatif
- l'accompagnement à la scolarité
- l'accompagnement de projets
- l'autonomie, l'éducation à la citoyenneté, le vivre ensemble, l'égalité des chances, l'accueil, etc.

Le Projet Educatif Social Local



L'évaluation : des résultats

Elle sert à mesurer l'impact des actions et du projet dans sa globalité. Ainsi, elle questionne la plus-value du PESL sur le territoire.

Elle doit permettre, à travers une analyse quantitative et qualitative :

- De vérifier que les actions mises en œuvre répondent aux besoins de manière pertinente ;
- De recenser les difficultés et/ou les manques de manière à proposer des pistes d'amélioration ;
- De s'assurer que la mise en œuvre globale du projet dans ses différents aspects (objectifs, actions, gouvernance, pilotage, etc.) est adaptée et cohérente ;
- De fixer les futures orientations politiques et techniques du PESL ;
- De mesurer le niveau d'appropriation du projet et de sa démarche par les différents acteurs et usagers du territoire ;
- Elle repose sur la définition d'indicateurs précis définis en lien avec les objectifs du PESL.

Afin de permettre au projet d'être en adéquation avec les besoins du territoire et ses évolutions mais aussi de faciliter la démarche d'évaluation, deux outils peuvent être pertinents :

- L'évaluation intermédiaire
- L'évaluation collective

Le PESL doit interroger et mesurer les résultats obtenus au regard des besoins exprimés et des effets attendus. A ce titre, chaque réalisation doit produire des résultats spécifiques et formalisés.

La communication

Communiquer et rendre lisible un projet à l'échelle territoriale est un réel travail. En effet, en fonction des publics que l'on souhaite sensibiliser, les outils, instances, espaces, mots et objectifs de communication sont à réfléchir.

La dynamique de diagnostic territorial participatif peut contribuer fortement à l'appropriation du projet par les acteurs qui y sont associés.

Le Projet Educatif Social Local



CONCLUSIONS

Comme cela a été présenté en préambule, ce référentiel se veut être un outil d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de leur projet de territoire, leur PESL.

Ainsi, la démarche globale du PESL s'inscrit-elle dans une démarche de partenariat à la fois entre les acteurs du territoire mais aussi les acteurs institutionnels œuvrant dans les champs concernés et, notamment, les cinq institutions signataires de la convention départementale PESL que sont la C.A.F de la Manche, le département de la Manche, la M.S.A. Côtes Normandes et les services de l'Etat (DDCS et DSDEN).

Cette logique partenariale s'inscrit bien dans la logique de permettre à chaque territoire de mettre en œuvre un projet sur-mesure répondant à ses réalités.

Définition du partenariat de **Fabrice Dhume**

« Une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux - sur un objet commun - de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs -, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. »

*« Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales »,
Ed. ASH, 2001.6, cité dans Qu'est-ce que le partenariat ?
Contribution à la construction d'un espace de sens, Mars 2002, ISCRA.*

Le Projet Educatif Social Local



Enfin, la mission de **Coordination Départementale des PEL / PESL** conduite par les **CEMEA de Basse-Normandie** est également au service de l'accompagnement des territoires et de leurs acteurs dans cette démarche. L'accompagnement proposé répond lui aussi à la logique d'un projet « sur mesure » puisque la méthodologie et les principes de l'accompagnement se veulent territorialisés, prenant en compte chacun des acteurs et des projets, chacune des spécificités du territoire.

Ainsi, concernant ce référentiel et plus largement le PESL, n'hésitez pas à interpeller les services des institutions concernées et/ou la coordination départementale des PEL / PESL (christophe.maulny@cemea-bn.asso.fr)

Le Projet Educatif Social Local



CONTRIBUTIONS

Ont participé à la réalisation de ce référentiel :

Le groupe de travail « référentiel P.E.S.L. »

Animateurs :

- Natacha Roué – coordonnatrice P.E.L. de la Communauté de Communes de St James
- Guillaume Martin, coordonnateur P.E.L. et directeur du Centre Social de la ville d'Avranches

Participants :

ALAN Philippe *Directeur de Territoire de Projet Sud-Manche, représentant des Directeurs de Projet du Conseil Général de la Manche*

BARRE Michaël- *Coordonnateur PESL de la Communauté du Bocage Coutançais*

DELAUNAY Laetitia – *Coordinatrice PESL de l'Intercom du Bassin de Villedieu*

DELVAUX Sophie *Agent de Développement Social Local Conseil Général de la Manche*

FOURDRINIER Laurent, *Coordonnateur P.E.L Ville de La Glacerie*

JUGE Agnès, *Agent de Développement Social Local Conseil Général de la Manche*

LECELLIER Vincent-*Responsable Unité Education / Vie Scolaire Ligue de l'Enseignement Fédération Manche*

LE GUERN Karine *Conseillère Technique Thématique CAF de la Manche*

LEPOITTEVIN Stéphane *Animateur territorial MSA Côtes Normandes*

LIOT Romain *Coordonnateur P.E.L. de la Communauté de Communes de St Clair sur Elle*

MARS Aurélie *Conseillère Technique Territoriale Nord Manche CAF de la Manche*

MORIN Marie-Christine *Coordonnatrice P.E.L. de la Communauté de Communes de St Pierre Eglise*

PASCAL Johanna *Conseillère Education Populaire et Jeunesse – D.D.C.S. 50*

VILBOUX Bernard *Chargé de mission de la Communauté de Communes du Mortainais*

Accompagnement, suivi et compléments

CEMEA Basse-Normandie

Sous la supervision de Christophe Maulny-Catrix, chargé de mission, coordonnateur départemental des P.E.L.

Conception graphique : Louise Barry

Les photographies utilisées sont la propriété des personnes et des cemea basse-normandie au titre de la loi relative au droit à l'image

Le Projet Educatif Social Local

